

## Réflexions sur le travail et ce qu'on en dit...

UPPA partie 1 du 10/10/2017

### 1) Ils nous disent quoi ? D1

*Tous les candidats à la présidentielle se sont vantés de prendre en compte l'existant et d'appréhender l'avenir. D'appréhender « le travail de demain ».*

*Fillon* serait le candidat du travailler plus avec des recettes traditionnelles tournées vers l'offre.

*Mélenchon* serait le candidat de la relance du travail par la demande et le partage.

*Macron*, lui, s'inscrit dans le paradigme de la fin du salariat et d'un auto-entreprenariat généralisé.

*Hamon* valide celui de la fin du travail, de sa raréfaction.

*A travers ces postures le mot « travail » s'est invité dans le débat. Mais pas sa substance.*

*En fait, personne ne parle véritablement du « travail » mais de ses formes économiques, éventuellement conventionnelles ou contractuelles.*

Autrement dit, le débat politique porte sur autre chose que « le travail » en confondant le plus souvent « travail » et « emploi », donnant ainsi raison à l'observation que faisait Jack Ralite lors d'un débat au Sénat en 2011 : «*Quand on discute des activités humaines, c'est l'emploi qui l'emporte. On peut le comprendre du fait de la tragédie du chômage, mais, ce faisant, la problématique de l'emploi marginalise l'approche du travail, quitte à obscurcir sa nature, son rôle et les questions que pose précisément la maladie du travail. Ainsi le travail est presque devenu, dans certains propos, une branche de l'emploi.* »

**D2:** Que dit-on au delà des candidats? Dans la mesure où le travail n'est pas réduit à un simple facteur économique on en reste souvent à la combinatoire « **travail abstrait-travail concret** » en oubliant le plus souvent le « **travail réel** ».

### 2) Définir et connaître ce dont on parle. D3

Nous allons donc tenter d'identifier quelque chose dont nous allons définir les contours et le contenu pour essayer d'en parler de façon pertinente et de tracer des pistes d'action fécondes.

Le concept de travail est récent. Il a découlé de « l'invention » de l'économie politique au XVIIIe siècle en regroupant sous cette appellation un ensemble d'activités à caractère économique et social qui jusqu'alors étaient dispersées.

En effet, auparavant et dès l'Antiquité, les activités humaines étaient désignées selon des représentations spécifiques liées aux nécessités, aux croyances, aux dieux ou à l'objet du travail. Par exemple, chez les Grecs on distinguait ce qui était pénible (le travail des esclaves) de ce qui était une œuvre, ce qui est manuel de la spéculation philosophique placée tout au haut de l'échelle sociale.

C'est le questionnement sur la richesse des nations avec Adam Schmidt qui a entraîné le regroupement de ces activités sous le concept général de travail. Il regrouperait donc toutes les activités créant de la richesse mais aussi générant une action créative et un élément d'auto-réalisation (Marx). Le travail entre ainsi dans le domaine du droit. **D3bis**. En France il va dépendre du Code civil (loi du 17 mars 1804) qui gère les contrats commerciaux dont les contrats de louage de services ou d'ouvrages jusqu'à la mise en œuvre du code du travail à la fin du XIXe siècle. Il faut aussi voir que ce siècle a été celui d'une mutation fondamentale des activités productives passant progressivement de la ruralité à l'industrie (mines, métallurgie et chimie en particulier), de la fabrique à l'usine. Toutefois, en France le droit restait encore très marqué par la ruralité beaucoup plus qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne, et ce jusqu'au milieu du XXe siècle.

Alors, qu'est-ce que le travail ? D4

Puisque le concept de travail découle de la pensée économique, celle-ci va surdéterminer ce concept. Cette pensée n'est pas neutre, le concept de travail pas plus. La critique de l'économie est donc décisive mais dépasse notre propos. Toutefois, nous faisons l'hypothèse que cette pensée économique n'a de sens que si l'on considère qu'elle n'est ni une science ni une simple opinion mais résulte de choix politiques argumentés. Elle peut ainsi s'appuyer sur des démarches scientifiques sans prétendre au statut de science. Elle peut faire des hypothèses fondées sur des opinions ou des intuitions, en nécessitant leur dépassement pour les valider par des expériences scientifiquement fondées.

D'abord nous affirmons que le travail est plus grand que l'emploi ! Dans nos sociétés le travail s'inscrit encore dans le « compromis fordiste-keynésien ». Ce compromis est en crise profonde.

Base de l'État social, il a consisté à échanger de la sécurité économique contre de la dépendance au travail, c'est-à-dire à faire payer aux entreprises le prix d'une aliénation jugée inévitable dans son principe. L'expression juridique de ce compromis a été le modèle de l'emploi salarié qui insère un statut protecteur dans tout contrat de travail. Ce statut vise à garantir la sécurité physique des travailleurs, à limiter la durée de leur travail et à leur assurer un salaire décent. Le périmètre de la justice sociale a été ainsi restreint aux termes de l'échange salarial, c'est-à-dire à des quantités de temps et d'argent, tandis que la dimension qualitative du travail, son sens et son organisation, étaient censés relever d'une pure rationalité techno scientifique. C'est ce que l'on appelle l'état juridique de la subordination. La rupture de ce lien inégalitaire fait basculer automatiquement le salarié dans une nouvelle catégorie sociale et statistique « complémentaire » à celles de « l'emploi » : celle du chômage. Et ceci depuis la fin du XIXe siècle. L'emploi a « inventé » le « chômage ».

**D5** De nos jours le lien de subordination est de moins en moins protecteur. Ce n'est plus l'actionnaire qui finance l'activité, en prend le risque, en récolte les profits mais en assume les pertes<sup>1</sup>. Au contraire, l'actionnaire est financé par l'activité et donc par celles et ceux qui la réalisent. L'emploi et le salaire sont les principales variables d'ajustement de la réalisation des rentabilités financières depuis maintenant près d'une trentaine d'années<sup>2</sup>. La « ressource humaine » réifie le travailleur et le travail dès lors soumis aux objectifs de "compétitivité", aux normes de "l'employabilité" et aux injonctions du "management". Il découle de ces contradictions un imbroglio de droits et de normes qui tantôt rappellent la protection du salarié, tantôt la soumettent aux « lois économiques » de la bonne "gouvernance" : le droit de la libre concurrence dans un marché ouvert.

**D6** En conséquence, un des aspects fondamentaux de ce qui fait humanité se trouve d'emblée réduit pour ne pas dire aliéné par un rapport social à caractère économique où la personne au travail n'est pas considérée comme une personne et donc comme citoyenne, mais comme un paramètre d'ajustement pour des calculs de rentabilité. Pourtant, le travail devrait être « *la façon d'être au monde de l'homme* » (Canguilhem, 1947) ou « *l'activité humaine qui vise à la réalisation et à l'accomplissement de soi, à l'action sur le monde et dans le monde pour le changer et le transformer* » (Robert Salais, séminaire CGT, juillet 2009). Essayons donc une « définition » du travail :

#### **D6 bis**

**Le travail sera cette part de l'activité humaine qui crée la valeur, qui produit les richesses.** Enjeu d'appropriation personnelle et sociale, éthique et politique, singulier et anthropologique. C'est le travail, qui fait humanité<sup>3</sup>. Il s'inscrit donc dans **l'activité humaine**, c'est à dire la *manière dont les femmes et les hommes produisent leur existence dans leur rapport à la nature, dans leurs rapports entre eux et ce faisant se produisent en tant qu'êtres humains.*

<sup>1</sup> code des sociétés.

<sup>2</sup> c'est ce que consacrent tous les accords et texte de l'union européenne depuis les années 80.

<sup>3</sup> Attention : il ne faut pas confondre ces « richesses produites » qui ont une valeur d'usage et éventuellement une valeur d'échange avec les richesses naturelles qui ne prennent de valeur qu'à partir du moment où on leur applique un travail humain.

**D6 ter** Avec cette conception de l'activité on embrasse d'emblée les questions du milieu, de ce que l'on appelle aujourd'hui, à tort ou à raison, l'écologie. On insère l'homme dans sa biosphère. Et simultanément, au-delà de cette vision qui pourrait être considérée comme naturaliste, on pose le rapport social. On pose l'être humain comme un être social qui se déploie dans l'histoire de ses sociétés et non dans le simple champ biologique. Le travail peut alors aussi se définir comme un rapport social de production ayant une valeur pour soi ET pour les autres.

Objectivement, depuis un quart de siècle, l'emploi devient le carcan du travail. Il peut même en devenir la négation. Par exemple un trader travaille-t-il ? Selon la définition ci-dessus donnée il ne travaille pas car il ne crée pas de richesses, au contraire il en détruit par les spéculations financières. Par contre il dispose d'un très bon emploi ! Il est donc nécessaire d'avoir une approche la plus féconde possible de ce que l'on appelle valeurs ou richesses. Pas question ici de reprendre les fondamentaux des théories de la valeur. Toutefois à titre d'exemple, les ingénieurs de Volkswagen, lorsqu'ils ont de leur propre initiative imaginé un logiciel intelligent pour camoufler les rejets polluants lors des contrôles et des homologations de véhicules, ont-ils produit de la valeur ? Je pense qu'il faut répondre oui à cette question même s'il en a été fait un usage frauduleux puisqu'il ne s'agit pas ici de morale. En effet, il y a eu création et mise en œuvre d'un système dans le cadre d'une activité de travail global soumis à des impératifs et des pressions de management et de marketing que ces ingénieurs ont cru ainsi résoudre à l'insu de leur direction et des salariés du groupe. Il en est de même pour la recherche militaire. D'une part toutes les recherches ont des implications entre elles, d'autre part il s'agit réellement de production et de création. Par contre l'usage de ces recherches au moment d'un conflit détruit de la valeur... le chercheur travaille et le militaire au combat non ! Il joue un autre rôle d'où une autre idée... « quelle connerie la guerre ! ». Autre question : jouer aux cartes entre amis produit-il de la valeur ? Si oui, pourquoi et laquelle ? Il y a sûrement du lien social dans une sphère qui reste privée, probablement un caractère représentatif d'un certain niveau de connaissances et de civilisation (mais ce n'est pas sûr...). Il y a sûrement une « valeur d'usage » du jeu de cartes sans que cela puisse être considéré comme un « travail » car il n'y a pas, dans ce processus là, un rapport social de production ayant valeur pour soi et pour les autres. Il n'y aurait donc pas travail. Au-delà de ces considérations, il faut voir dans ces termes de productions, de valeurs ou de richesses des ensembles plus complexes que des éléments économiques ou matériels. Il y a des dimensions subjectives ou éthiques produites par le travail lui-même et sur lesquels il s'appuie.

Alors, malgré 8 millions de personnes exclues du travail ou en situation de grande précarité, malgré les bas salaires, le sacro-saint « emploi » est recherché, espéré et simultanément, trop souvent redouté car il crée de la « souffrance au travail ». Mais parle-t-on bien de travail alors que les salariés, constatant souvent la mauvaise qualité de ce qui est produit, disent : « c'est pas du travail » ?

Avec les transformations profondes contemporaines du travail et des systèmes productifs, le compromis fordiste- keynésien n'a pas d'avenir! **D7** Les sociétés sont devenues trop complexes, les besoins et les enjeux trop forts, mobiles et diversifiés pour retrouver des partages entre le capital et le travail qui permettent au travail , à l'homme, aux travailleurs de conserver une place où un minimum de dignité leur soit reconnu. Ce partage suppose une stabilité des processus de production, des rapports sociaux bien établis, des conditions permettant aux activités de se développer avec suffisamment de sécurité et de sérénité pour appréhender le moyen le long terme. L'évolution du capitalisme vers sa globalisation financière et les spéculations de guerre économique qui en découlent ne permettent pas ce type de développement. Toutes les activités sont placées dans l'insécurité avec des justifications que nous n'analyserons pas ici mais qui relèvent d'une dogmatique économique qui marginalise l'acte productif et le travail.

En d'autres termes, cessons de confondre le travail et l'emploi, c'est-à-dire l'humain et l'exploitation des humains: l'emploi est la forme juridique contemporaine d'exploitation du travail qui succède au contrat de louage de services ou d'ouvrages (en France, Code civil, loi du 17 mars 1804), au servage mais aussi à l'esclavage qui perdure dans certains pays.

Considérons seulement ce qui constitue aujourd'hui l'un des problèmes majeurs de la société : le délabrement – le mot n'est pas trop fort – de la santé au travail. Il est notoire que la santé dépasse de façon incommensurable le seul domaine médical ou des politiques publiques d'ailleurs asservie aux lois du marché. Le cadre de la « maladie » est devenu bien trop étroit, restrictif. « Prévenir » les atteintes à la santé ne saurait ignorer la nécessité urgente de « transformer les façons de travailler, et donc le rapport des salariés à la situation » (P. Davezies, dans le travail intenable<sup>4</sup>).

Comment imaginer, en effet, que l'homme ou la femme au travail puisse distinguer – pire – séparer leur travail de leur vie ? Subordination, dépendance, frustration massive d'un côté, et de l'autre, à la marge, aspiration aux joies et au plaisir, à la réalisation de soi. Comme le suggèrent d'excellentes recherches actuelles, comment supporter le découpage dans le sens général de l'existence humaine de ce qui devrait être fatalement contraint, donc nocif, de ce qui resterait humain, donc émancipateur, au prix de la santé, du développement humain et collectif ? Car les activités humaines intègrent, sans conteste, cette « ambition de vivre en santé » dont parle Yves Schwartz.

**D8** Des ressources existent aujourd'hui qui n'existaient pas hier pour débarrasser le travail de ce qui le parasite, le rend fastidieux ou plus pénible qu'il ne devrait être : ressources technologiques, progrès technique, organisations différentes, pourvu que l'orientation de l'entreprise, de la production collective intègre la part indissoluble d'émancipation du travail, de libération des potentialités nichées au cœur des actes industriels, au lieu de les brider. Il s'agit d'instaurer et de développer de véritables « dynamiques du travail » : il faut prendre le risque de la créativité et de l'efficacité à libérer dans le « travail réel ». Emergeraient ainsi des capacités nouvelles aujourd'hui inconnues et probablement insoupçonnées de développement humain, d'objets et modalités de production et de création, de nouvelles rationalités favorables à l'émancipation et au remembrement de la démocratie politique, économique et sociale.

C'est ainsi que des études, des recherches impliquant des travailleurs, des syndicalistes, des chefs d'entreprise etc. tracent des voies nouvelles pour « travailler autrement » et probablement « travailler mieux » mais aussi pour reconsidérer toute la sphère du travail dans sa définition ici largement élargie.

Le patronat, la bourgeoisie dominante ont bien compris ces évolutions et tentent d'en tirer parti pour rechercher de nouveaux gisements de productivité permettant l'accroissement des profits, des rentabilités financières par de nouvelles mobilisations des qualifications dans le travail, un nouveau compromis social que l'économie numérique, les nouvelles robotisations les avancées technologiques imposeraient.

**UPPA partie 2 du 17/10/2017.**

### **3) Au-delà de l'emploi... Le travail ! D9**

La crise systémique du capitalisme, les instabilités mondiales, les inégalités sociales en croissance, les frustrations populaires qui se nourrissent de la misère ou de la crainte du déclassement imposent d'inventer un nouveau mode de développement humain durable.

Dès lors, sortir de la crise ne peut se réduire à un usage différent des moyens financiers ou à des pratiques démocratiques plus élaborées. Il ne s'agit pas que d'une crise financière ou démocratique mais d'une crise du développement humain. Fondamentalement, il faut s'en prendre à ses racines les plus profondes en plaçant le travail au cœur des processus de transformation, en lui donnant la place centrale pour le développement durable des sociétés : « l'humain d'abord ! » Puisque, rappelons-le, c'est le travail avec la pensée et le langage qui font l'humanité.

---

<sup>4</sup> « résister collectivement à l'intensification du travail », 2006, la Découverte.

La vraie richesse sur laquelle peuvent compter les peuples ne se trouvent pas dans les coffres-forts des banques mais dans leur capacité de travail. C'est de ces capacités qu'il faut partir si l'on veut sortir des impasses actuelles et cela implique de ne pas considérer le travail comme une ressource exploitable ou un capital humain, mais comme un lieu essentiel de la réalisation de soi. Travailler c'est faire usage de soi par soi-même, pour soi-même, pour les autres et par les autres.

Nous sommes loin ici des dogmes sociaux économiques qui déterminent le travail abstrait au travers de l'emploi ou le travail concret au travers des prescriptions économiques ou managériales. Avec cette conception du travail, c'est l'ensemble de la personnalité humaine qui est convoquée dans son rapport à la nature et aux autres hommes dans les diverses sociétés du monde. De sa subjectivité, de ses qualifications, de son savoir-faire : il s'agit ici du travail réel. C'est la grande inconnue de la sécheresse des calculs économiques, de la comptabilité, des directions d'entreprise ou politiques ! C'est sur cette inconnue à mobiliser, à domestiquer qu'il faut s'appuyer pour se dépêtrer des situations de crise dans lesquelles le monde patauge et risque de sombrer.

En d'autres termes, comme le pense Alain Supiot, il faut aller «*au-delà de l'emploi* » car «*l'emploi ne fournit plus un cadre normatif suffisant pour assurer à tous, à l'échelle de la planète, un travail décent* ». En effet, sur l'ensemble des personnes disposant d'un emploi dans le monde, plus de la moitié échappe à tout contrat de travail, donc à toute sécurité issue du rapport de subordination. C'est le règne de l'indignité, des salaires de misérables, éventuellement d'un esclavagisme ouvert ou camouflé.

Il y a la un vrai danger pour les habitants de cette planète car : « la misère ou qu'elle existe est un danger pour la prospérité de tous » comme l'affirme l'article 1 de l'OIT créée sur la base de la déclaration de Philadelphie du 10 mai 1944. Cette déclaration stipulait aussi : « le travail n'est pas une marchandise ». Raison de plus pour dépasser le « marché du travail » qui n'est ni plus ni moins qu'un « marché des emplois ».

Pour être efficace il faut donc agir dans 2 directions : **D10**

- La première consiste à donner au travail un nouveau statut dans le développement de nos sociétés et donc un statut pour les travailleurs, c'est-à-dire toutes celles et tous ceux qui contribuent à la création de richesses, que ces richesses soient marchandes ou non, économiques ou domestiques, matérielles, éthiques ou culturelles etc.
- La deuxième consiste à créer les normes, les pratiques et les organisations pour libérer dans l'activité humaine le « travail réel » sans lequel rien n'est efficace. Pour sortir de la crise il faut prendre des risques. Le pari consistera donc à libérer les initiatives de travail dans de nouvelles organisations, pour de nouveaux horizons de développement social durable, pour de l'imprévu, pour de l'inespéré permettant d'entrer dans la civilisation du travail alors qu'aujourd'hui nous sommes dans celle de son exploitation.

Donner ici des précisions sur le « travail réel » et ce que l'on peut en attendre comme mobilisations nouvelles, comme créativité sociales et productives etc. il faut aller au-delà des pré-supposés actuels qui conduisent à de plus en plus de stérilité et de déboires pour explorer cet espace d'indétermination qu'est le travail en vue d'accroître l'efficacité sociale des activités humaines.

Alors, cinq pistes : **D11**

- **Défendre les situations actuelles**, les garanties et les droits et chercher à les élargir. Un tel objectif demeure évidemment tout à fait légitime et vital... Mais exige de situer cette bataille en cohérence avec une perspective libératrice fortement et clairement affichée. Par exemple, la CGT place son combat dans la perspective d'un nouveau statut du travail salarié et d'une sécurité sociale professionnelle. Le PCF a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi de sécurité sociale du travail, de la formation, dans le but d'éradiquer le

chômage et de dépasser l'état de subordination. Ne faut-il pas pousser plus loin et plus large que cela ?

- **En créant une sécurité sociale du travail (SST)** couvrant l'ensemble des personnes sortant du système scolaire obligatoire en leur conférant un droit effectif à la création de richesses selon les capacités et les goûts de chacune et de chacun. L'essentiel des droits serait ainsi attaché à la personne de façon inaliénable et constitutionnelle et non plus à la situation d'emploi qu'elle est susceptible d'occuper ou de chômage dans laquelle risque de tomber. Avec cet objectif, en constatant ce qui se passe quotidiennement au niveau des recrutements, ne pouvons-nous pas nous passer « d'employeurs » alors que nous avons besoin de bons entrepreneurs, travailleurs et créateurs ? Il faudrait dès lors imaginer une forme socialisée de gestion et d'allocation des diverses activités de travail : peut-être un nouveau service public autogéré qui représenterait la socialisation des fonctions d'employeurs élargies à toutes les activités (marchandes, non-marchandes mais aussi personnelles ou collectives etc.)?
- **Affirmer le travail** comme cœur d'une démarche de sortie de crise, avec une définition du travail qui n'a rien à voir avec la torture dont il faudrait s'émanciper ! Il s'agit dès lors d'instaurer et de développer de véritables « dynamiques du travail »: il faut prendre le risque de la créativité et de l'efficacité à libérer dans le « travail réel ». Emergeraient ainsi des capacités nouvelles aujourd'hui inconnues et probablement insoupçonnées de développement humain, d'objets et modalités de production et de création, de nouvelles rationalités favorables à l'émancipation et au remembrement de la démocratie politique, économique et sociale.
- **Affirmer que les travailleurs**, salariés ou non (aux droits qui seront garantis par la SST), seuls créateurs de la richesse, doivent accéder aux pouvoirs pour pouvoir produire ce dont l'humanité a besoin : les sécurités pour vivre, la maîtrise et le respect des temporalités de la vie humaine et de la nature, les capacités à décider ensemble. À ce stade, remarquons que c'est du « pouvoir » dont nous avons besoin. Le « partage des richesses » vient après, à condition que nous puissions choisir les « richesses » à produire, comment les produire, pour qui.
- **Engager un travail de projet et de propositions** pour construire un nouvel état de droit articulant les enjeux du travail humain libéré de l'exploitation avec les mobilisations sociales ou financières et les avancées démocratiques.

Cette sécurité sociale du travail permettrait de couvrir toutes les personnes en âge de travailler en appréhendant l'ensemble de leurs situations possibles ou potentielles, offrant stabilité, souplesse, flexibilité, intermittence ou permanence etc. Avec un tel système il n'y a plus d'arguties pour placer les hommes en insécurité croissante face à l'économie numérique, la robotisation. Au contraire, la sécurité sociale du travail permet d'appréhender toutes ces transformations comme facteur d'émancipation<sup>5</sup>.

##### **5) Au-delà ou en deçà de cette hypothèse d'autres propositions sont dans le débat public : D12**

- **Revenu de base ou revenu universel** : « en deçà de l'emploi » on garantit un revenu qui, en théorie, reconnaît le droit à l'existence pour chaque personne. Le salaire, revenu découlant de l'emploi, se situe donc au-delà du revenu de base. Avec cette hypothèse on ignore ou du moins on rabougrit la dimension anthropologique du travail pour réduire l'existence de chaque personne à une question monétaire de revenus. On laisse ainsi « l'emploi » libre de ses évolutions. La « subordination » reste soumise aux fluctuations des rapports de force

---

<sup>5</sup> Par ailleurs, un chercheur comme Claude Didry, dans un ouvrage consacré à l'histoire du droit du travail, préconise la création d'une « sécurité sociale industrielle ». Il existe ainsi une importante bibliographie qui montre que des réflexions existent pour appréhender l'ensemble du devenir du travail, et donc du devenir humain.

libéraux-rétrogrades. La base de ce raisonnement consiste à penser qu'il y aura toujours moins de situations d'emplois et toujours plus de situations hors emploi. C'est l'hypothèse bien connue de la décroissance du travail et de l'emploi. Son origine est judéo-chrétienne. Elle sépare le labeur de la charité permettant la vie de chacun, au mieux des allocations fournies.

- **Sécurité d'emploi et de formation, sécurité sociale professionnelle ou sécurisation des parcours professionnels** : avec ces dispositifs, on considère peu ou prou qu'il existe des droits issus de la subordination (et donc du contrat d'emploi) mais doivent aller « **au-delà de l'emploi** ». Ils doivent donc être attachés à la personne qui travaille. Ces droits auront donc, selon les projets des uns et des autres, des amplitudes ou une force variable mais dans tous les cas ils seront transférables et la plupart du temps cumulables d'une situation d'emploi à l'autre avec deux optiques : l'une non limitative donnant ainsi plus de liberté aux personnes en situation de travail avec une vision nouvelle de la subordination et de l'emploi (par exemple le « code du travail du XXIe siècle »), l'autre capitalisable et limitée à des droits de tirage qui peuvent s'exercer tout au long de la carrière professionnelle. Mais avec ces hypothèses, on reste toujours enfermé dans une vision du travail lié à une profession, à une utilité économique, à une vision abstraite du travail et au mieux à ce que les analystes du travail appellent « le travail concret ». Le travail réel comme usage de soi pour soi, par soi, pour les autres et par les autres n'est jamais abordé. Il reste une inconnue et un mystère, une boîte noire qui interdit la recherche de capacités insoupçonnées dans la libération du travail comme fondement de l'être humain qui se caractériserait par le travail, la pensée et le langage. Cette ignorance entraîne d'ailleurs la persistance d'une erreur conceptuelle concernant la culture : en général celle-ci s'enferme dans l'usage ou la création artistiques et ignore la créativité des personnes dans le travail. Pourtant, dans la Flûte enchantée de Mozart, il est question de ce qui pourrait être une bonne définition de la culture : le travail, la sagesse et les arts. Les marges de manœuvre, de créativité, d'innovation sont ainsi limitées à des variables abstraites au lieu de se libérer dans l'incertitude de dynamiques du travail nouvelles dont l'humanité a besoin pour sortir des crises récurrentes et interminables qui la minent.
- **Flexibilité, « flexsécurité » et "ubérisation"** : il s'agit là des hypothèses strictement libérales pour ne pas dire réactionnaires puisqu'elles tendent toutes à amoindrir le droit du travail sous prétexte qu'il serait « trop rigide » et empêcherait l'innovation et l'initiative face aux mutations actuelles, pour en revenir à des situations de contrat ou de convention de gré à gré entre employeurs et employés (à condition qu'ils soient « employables »), l'employé étant considéré peu ou prou comme une entreprise commerciale individuelle. Cette démarche de négation du droit prétend générer de l'emploi alors que toutes les expériences de flexibilisation ont montré l'extension du chômage. Elle repose sur une conception de la société qui ne sera pas analysée ici mais qui n'est plus du tout solidaire sauf dans quelques dimensions charitables (c'est la raison pour laquelle le revenu universel, selon sa conception, peut très bien s'accommoder d'un tel projet). Au niveau du droit, cette logique tend à ramener la relation de travail à celle découlant des lois du 17 mars 1804 : les contrats de « louage de service » ou de « louage d'ouvrage » inclus dans le Code civil. Dans tous les cas le travail reste un facteur économique et sa dimension anthropologique ou tout simplement humaine reste totalement ignorée.
- **Et alors, le plein emploi ?** Cette notion revient de temps en temps dans le débat public et elle a eu une certaine heure de gloire dans les années 2000 où les hypothèses économiques permettaient de penser à un retour au « plein-emploi ». Mais que recouvre cette notion de plein-emploi ? Est-ce l'emploi occupé à plein ? C'est-à-dire est-ce un taux d'occupation de chaque personne salariée à haute densité de travail, sans temps mort, sur une durée légale remplie ou dépassée. Est-ce une forme d'emploi qui « convient » aux équilibres sociaux du moment, à ce que la société accepte ? Par exemple avec peu de femmes salariées beaucoup au foyer comme ce fut le cas jusqu'au milieu des années 60 ? On parlait alors de plein-emploi alors que l'emploi féminin n'était pas très développé. Ce « plein-emploi » était ainsi illusoire. N'est-ce pas alors plutôt une forme d'emploi permettant à toute personne d'être socialisée



grâce au travail de certaines d'entre elles ? Avec cette hypothèse on peut très bien converger avec celle du revenu universel ou avec celle du dépassement de l'emploi en fonction de l'idée que l'on a du rapport au travail. Avec son « plein-emploi solidaire » la CGT, en cohérence avec la sécurité sociale professionnelle, à une conception du plein-emploi qui vise au dépassement de cette situation et donc d'une certaine façon au dépassement du rapport de subordination.

Pour terminer, l'annexe montre le montant colossal des ressources financières aujourd'hui mises au service des insécurités sociales pour les rentabilités financières, ressources que l'on pourrait accroître ou réorienter vers du développement humain durable. **D12**



## Quelques données pour « prendre l'argent là où il est ». Données succinctes.

### PIB, richesses et budgets.

Produit intérieur brut annuel (PIB) de la zone euro : 15 000 milliards d'euros. C'est-à-dire 15 000 suivis de 9 zéros !

PIB des USA : 13 000 milliards.

France environ 2150 milliards en 2015.

Budget de la sécurité sociale : 450 milliards. Celui du ministère des armées : 40 milliards.

Budget total de l'État, hors pensions et services de la dette, de l'ordre de 280 milliards.

Pensions : environ 50 milliards.

Service de la dette : environ 50 milliards dont 59% abusifs (calcul du CAC de la dette), soit environ: dette réelle 21 milliards.

Indemnités versées aux chômeurs: 30 milliards.

Budgets des collectivités territoriales : 220 milliards en 2011 avant les ponctions "Hollande" et Macron.

Ces valeurs monétaires sont issues du labeur de toutes les personnes qui travaillent, seules productrices de la richesse. **Au total les dépenses socialisées (budgets de l'État, des collectivités territoriales et de la protection sociale) représentent un peu moins de 1100 milliards d'Euros soit 53 % du PIB national.** Servent-elles le développement social ? De moins en moins! En fait elles sont progressivement et de plus en plus transférées vers le service de la rente. Elles alimentent pour une part croissante ce que l'on appelle le « cancer financier ».

### Le cancer financier et la délinquance fiscale.

- Dividendes et intérêts versés aux actionnaires en **2010: 218 milliards d'Euros pour les entreprises non financières.**
- Les mêmes pour actionnaires des sociétés financières ; banques, assurance, fonds de pensions ou spéculatifs: environ 80 milliards.
- **Soit un total voisin de 300 milliards d'€ et 15% du PIB ! Exactement 318 milliards en 2011.**
- Investissement réalisé par les entreprises non financières: seulement 180 milliards en 2010 et 202 en 2011.
- **Cotisations** dites "patronales" à la protection sociale: 145 milliards.
- **Exonérations et aides publiques** annuelles aux entreprises sans contreparties : **175 milliards il y a 3 ans. 220 aujourd'hui.**
- Niches fiscales bénéficiant aux grosses fortunes : 25 milliards d'Euros (estimation) pour un total de 75 milliards.
- Évasions financières vers les paradis fiscaux : environ 2 à 3 % du PIB c'est-à-dire 40 à 60 milliards.

La bourse de Paris coûte de l'argent aux entreprises : en 2004 elles ont levé pour 10,4 milliards d'Euros de titres pour le financement de leurs activités. Parallèlement 10 milliards ont été consacrés au rachat de leurs propres actions (ce qui était auparavant interdit mais autorisé en 1998 par Dominique Strauss-Kahn alors ministre des finances). Enfin, 18,5 milliards ont été versés sous forme de dividendes. Actuellement et depuis plusieurs années la proportion est grosso modo la suivante : lorsque il est « levé » par une entreprise 1 € en bourse par émission d'actions nouvelles ou obligations, il est versé un euro en dividendes et intérêts et un euro en rachat d'actions de l'entreprise pour en maintenir un cours élevé et garantir le patrimoine mobilier des actionnaires. En d'autres termes lorsque la bourse fournit 1 € (en moyenne) aux entreprises, ces dernières en dépensent 2 ! **Freiner les transactions financières à la source, en particulier le rachat des actions**

**des groupes, par les groupes eux-mêmes pour en maintenir un cours élevé, pourrait rapporter pour la France plus de 10 milliards d'Euros par an.**

**Dividendes et intérêts:** il faut prendre une précaution. Le total des dividendes et des intérêts versés ne constitue pas simplement une dépense. Il s'agit des dividendes et des intérêts « bruts ». C'est-à-dire des sommes d'argent qui sont versés par toutes les sociétés, par tous les groupes. Mais il faut savoir qu'à l'intérieur d'un même groupe la composition du capital est complexe. La « maison-mère » et les filiales disposent les unes et les autres indifféremment des actions de filiales ou de la maison-mère. À ce titre les intérêts versés par la filiale à la maison-mère vont apparaître en dépenses. Mais ces mêmes intérêts encaissés par la maison-mère vont apparaître en recettes. Les dividendes ou intérêts bruts comptabilisent donc indifféremment des recettes ou des dépenses. Ils vont donc présenter ce que l'on appelle des « doubles comptes ». On ne peut donc prendre ce total pour dire : « c'est l'ensemble de ces montants que je peux récupérer ». Le rapport du Sénat concernant la loi de finances de 2011 attirait l'attention sur ce phénomène de filialisation qui avait pour effet d'accentuer l'inflation des dividendes et des intérêts intra groupes. **Cette première approche sur les « dividendes et intérêts bruts » illustre sans ambiguïté aucune et de façon éclatante l'obsession qui domine la "gouvernance" de toutes les activités plus particulièrement en France : la rente financière du capital.**

Dans l'optique d'une nouvelle politique économique et sociale qui viserait à répondre aux besoins, il faudrait évaluer les sommes nettes réellement disponibles comme nouvelles marges de manœuvres. Il faudrait donc s'affranchir des doubles comptes, c'est-à-dire des intérêts et des dividendes que se versent entre elles des sociétés pour ne conserver que la partie réelle et finale qui revient aux actionnaires en bout de course. **Divers calculs montrent que ces sommes sont supérieures à 110 milliards par an surtout si on leur ajoute les sommes issues de la taxation des transactions financières.**

**Ya pas d'argent, qu'ils disent... Portant voici grosso-modo quelles sont les marges de manœuvre.**

L'examen des données ci-dessus permet d'évaluer la masse des fonds dont l'utilisation est inefficace socialement ou économiquement et qui pourrait être **soit prélevée, soit réorientée et redéployée** vers du développement humain durable sur la base d'un critère de gestion tournant le dos à la rentabilité financière : l'efficacité sociale.

### **D13**

<b>Aides publiques :</b>	<b>220 milliards D'Euros</b> (réorientés).
<b>Indemnisation des chômeurs :</b>	<b>30 milliards D'Euros</b> (réorientés).
<b>Lutte contre l'évasion fiscale :</b>	<b>50 milliards</b> (récupérés).
<b>Coût net du capital :</b>	<b>100 milliards au minimum</b> (récupérés).
<b>Diverses autres rentrées :</b>	<b>80 milliards</b> dont économies sur le remboursement de la dette publique, suppression de certaines niches fiscales, lutte contre les fraudes aux cotisations et aux impôts (récupérées).
<b>Total :</b>	<b>480 milliard D'Euros</b>
<b>Soit environ 22 % de la richesse totale créée par le pays.</b>	

Sans compter la dynamique populaire, économique et sociale qu'une telle réorientation engendrerait... Sans compter non plus les tentatives de sabotage du conglomérat réactionnaire d'extrême droite, de droite ou social rétrograde. Conclusion : la richesse est bien là, « l'argent » existe. Mais il faut le prendre là où il est : encore une histoire de luttes et de rapports de force.